



# Compte rendu CGT-INRA

## CAPN des ASC (Attachés Scientifiques Contractuels)

### - 12 octobre 2007 -

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr)  
Document réalisé le 05/12/2007, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

### Personnes présentes

Jean-Marc Meynard, Directeur du département SAD, Président de cette CAP  
Laurent Hémidy, Directeur des Ressources Humaines  
Chantal David ;  
Thierry Boujard ;  
Claire Mosnier et Gilles Martel, ASC, élus CFDT ;  
Alain Havet, expert CFDT ;  
Fleur Longuetaud, ASC, élue CGT ;  
Isabelle Denis, experte CGT ;  
Pascale Mollier.

### Grandes lignes de la CAP :

*Note :*

C'était la première fois que la CAP des ASC se réunissait.

Introduction par J.M. Meynard, le président de cette CAP.

L'objectif de la CAP était : d'établir une liste des sujets à discuter, de clarifier de nombreux points, de préciser la politique de l'INRA vis-à-vis des ASC, les tenants et les aboutissants, de partager des informations, de débattre.

Les élus représentants des ASC (F. Longuetaud, C. Mosnier et G. Martel) ont rappelé les points qui étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Bilan complet concernant les ASC
- Politique de l'INRA vis-à-vis des ASC
- Les droits des ASC, financement des déplacements, formations
- Réglementation du contrat : conditions de prolongation de la thèse, conditions de renouvellement du contrat après thèse, rattachement et mobilité géographique, encadrement et responsabilité hiérarchique
- Politique de mobilité post-doctorale et continuité thématique

Au passage, I. Denis a rappelé que la CGT demandait l'ouverture d'un poste de CR sur le profil de chaque ASC recruté.

Les principaux points abordés lors de cette CAP sont les suivants :

### CAP des ASC, CAP des non titulaires, doctorants et post-doctorants :

Au début de la réunion, J.M. Meynard a précisé qu'il s'agissait d'une CAP des ASC et non des doctorants et post-doctorants, mais il regrettait qu'une telle CAP n'existe pas. L. Hémidy est alors intervenu pour préciser qu'il y aurait en 2008 la création d'une CAP des non titulaires par décret du

12/03/07 (réunion au ministère dans 10 jours pour en discuter). Nous avons fait remarquer qu'une CAP des non titulaires ne répondrait pas aux attentes d'une CAP des doctorants et post-doctorants qui représentent une main d'œuvre importante à l'INRA avec ses spécificités. Par ailleurs, il y a une difficulté en ce qui concerne les post-doctorants due à la longueur très variable de leur contrat. L. Hémidy semble entendre favorablement l'idée d'une CAP des non titulaires spécifique pour les post-doctorants d'une part, et pour les thésards d'autre part.

### **Enquête sur le devenir des ASC :**

Une demande qui a émergé de la part de l'ensemble des représentants syndicaux, afin de mieux analyser la situation des ASC, est la réalisation d'une enquête sur le devenir de chaque ASC : entrée ou non à l'INRA, nombre de présentations à un concours de CR, poursuite dans le domaine de la recherche ou non. Les représentants des ressources humaines ont précisé qu'une telle enquête serait difficile à mener rétrospectivement mais qu'elle pouvait être tentée.

### **Mise à jour du texte de 1980 régissant le contrat des ASC :**

Tous les représentants syndicaux ont demandé une mise à jour du texte de 1980 réglementant le contrat des ASC qui n'est plus du tout d'actualité sur de nombreux points (par exemple : nationalité pour concourir ou maladies réhabilitaires pour concourir telles que le cancer, congés pour les femmes enceintes, etc.). La direction a mis en garde sur le risque qu'il y avait à mettre à jour le texte car depuis trois ans il y a à l'étude une refonte des corps dans la fonction publique, et le statut très particulier des ASC serait probablement supprimé si les ministères concernés le remarquaient (bref, faisons-nous tout petits). J.M. Meynard a rappelé que le statut des ASC avait été créé dans la foulée du statut d'ATER. Le statut d'ATER est-il menacé par les réformes en cours ?

### **Politique de l'INRA vis-à-vis du recrutement des ASC :**

J.M. Meynard note qu'un point important est le changement de politique de l'INRA en 2002. C. David indique qu'en 2002 il y a eu la mise en place d'un groupe de travail sur l'intérêt pour l'INRA du statut ASC. Suite à cette réflexion, la direction de l'INRA a décidé de conserver le statut mais en supprimant la notion de pré-recrutement. Il s'agit d'un contrat de 3 ans avec un renouvellement de 3 ans pour la réalisation d'un post-doctorat si la thèse est soutenue. Le concours de CR doit servir de 2ème filtre. Le concours d'ASC n'est pas un pré-recrutement. Un poste de CR est quand même en principe ouvert dans le même champ disciplinaire (mais pas forcément sur le profil) après le contrat ASC, c'est la logique suivie.

La direction rappelle que le statut d'ASC est avantageux avec une profondeur de temps de 6 ans. Les profils thématiques des ASC sont positionnés sur des enjeux un peu spécifiques à l'INRA, le but étant de préparer un vivier pour le recrutement de CR dans des domaines où l'offre universitaire ne suffit pas. Des compétences sont nécessaires et il faut former des candidats, les profils des ASC sont définis en fonction de cela. J.M. Meynard se rappelle notamment de concours de CR où il n'y avait qu'un seul candidat selon la discipline, par exemple en zootechnie. Cependant, J.M. Meynard reconnaît qu'il y a parfois un manque de cohérence entre le recrutement des ASC et l'ouverture des postes de CR, un manque de clarté dans la définition des critères, et considère qu'il faudrait être meilleur dans ce domaine. Il souhaite que la CAP des ASC mette le doigt sur ces contradictions.

### **Recrutement des ASC et suppression de la limite d'âge :**

Le problème de la suppression de la limite d'âge a été soulevé. En effet, les ASC doivent concourir sur des postes de CR dans les 3 ans suivant la thèse. Or ils se retrouvent en concurrence avec des personnes qui ont enchaîné un an ou 2 de plus de post-doctorat et ces 1 ou 2 ans de plus suffisent à

faire la différence. Il est difficile immédiatement après la thèse d'être compétitif sur un poste de CR car on sait que la thèse est souvent valorisée pendant le post-doctorat.

### **Double affectation des ASC :**

Il est question d'une affectation différente de l'ASC pendant la thèse puis pendant le post-doctorat. Ce point reste flou pour les ASC récemment recrutés qui n'ont apparemment reçu qu'une seule affectation.

### **Déplacements des ASC à l'étranger :**

Rien de spécifique prévu pour cela. Pour la réalisation d'un post-doctorat à l'étranger, voir avec son département et faire éventuellement une demande à la MRI.

### **Conditions de prolongation de la thèse :**

Normalement la thèse doit être soutenue dans les 3 premières années. Il est possible de demander une dérogation pour obtenir une prolongation de quelques mois sur demande du chef de département. La demande passe toujours par la DRH et il faut avoir l'assurance que la soutenance est extrêmement proche. Elle est généralement acceptée.

### **Conclusion de la CAP par J.M. Meynard :**

*Il rappelle les demandes des délégués :*

Contradiction entre la lettre reçue par l'ASC au début de son contrat qui annonce une animation et l'absence d'animation constatée.

Thèmes d'ouverture des profils d'ASC. A préciser. Est-ce que ce sont des domaines où il n'y a pas de vivier ? Est-ce que ce sont des domaines où il y aura des recrutements ?

Étudier les correspondances entre ASC et recrutements sur des postes de CR.

Procéder à un toilettage du livret guide en rectifiant les points du statut de 1980 qui ne sont plus valables aujourd'hui.

Réaliser des statistiques sur le pourcentage d'ASC qui n'ont pas vu de concours de CR ouvert sur leur compétence.

Combien d'ASC changent-ils d'unité après la thèse ?

NB : la CGT et la CFDT réaffirment leur attachement au principe du poste CR ouvert automatiquement derrière un poste d'ASC, et déplorent que la DG ait abandonné ce principe.